-.M.T.-

Astrida 28 juillet 1956.-

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

3049 /Just.-

Exécution de jugement NSEKANABO
Bordereau du 23/7/1956.-

A Monsieur le Greffier du Tribunal du Parquet

à

K I G A L I .-

Monsieur le Greffier,

Me référant à mon bordereau de courrier du 23/7/1956 et votre remarque que n'avez pas reçu le nº3244, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il y avait erreur sur le bordereau et qu'il s'-agissait du nº2943/Just au lieu de 3244 qui est le nº indicateur à l'-arrivée.

Le lettre en question est une exécution de jugement à charge du nommé NSEKANABO - nº845 RMP.6372 - RP.1421. Il y avait l'avis d'encaissement annexé à l'exécution de Jugement.

A toutes fins utiles, je vous envoie ci-annexé, un duplicata de l'avis d'encaissement nº23/56 du 23/7/56.-

L'Officier de Police Judiciaire, A.STRIJBOS,

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI.
SECRETARIAT.

ASTRIDA

Nsekanabo E. [illegible]

Nº

2943
ET. RMP 6372-
RP 1421.

BORDEREAU DU COURRIER.

expédié le 23.7.56 à Monsieur Substitut du Procureur du Roi à KIGALI-

Numéros	Nombre d'annexes	Numéros	Nombre d'annexes	DIVERS
2948	6-	2884/J.	1	
2949	1-	2883/J	-	
2947	2-	2955/J	2	
2946	—	2954/J	9	
2944	2	2953/J	1	
3244	1.			

EJ 845

Chez nº arrivé

pas reçu

à renvoyer par retour du courrier.

Reçu, Kigali 3247/. le 24 JUIL 1956

le [illegible]